



## BULLETIN DE SOUTIEN Restaurants du Cœur de Haute-Garonne

PARTICULIERS

Bulletin à compléter et envoyer accompagné de votre règlement à :  
**Les Restaurants du Cœur de Haute-Garonne – 27 Chemin du Séminaire – 31200 Toulouse.**

J'approuve l'action des Restaurants du Cœur de Haute-Garonne pour aider les plus démunis et vous adresse par chèque libellé à l'ordre des Restaurants du Cœur de Haute-Garonne,

la somme de : .....

Madame     Mademoiselle     Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Coordonnées (indispensables pour le reçu fiscal) :

Adresse : .....

Ville : .....

Code Postal : .....

Email : .....

J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule plus économique en frais de gestion)

Je ne souhaite pas recevoir d'informations des Restaurants du Cœur de Haute-Garonne sur mon adresse mail.

*J'accepte le traitement informatisé des données nominatives qui me concernent en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679, la directive (UE) 2016/80 du 27 avril 2016 et les dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

*J'ai noté que je pourrai exercer mon droit d'accès et de rectification garanti par les articles 39 et 40 de cette loi en m'adressant auprès des services des Restaurants du Cœur de Haute-Garonne par mail : [ad31.accueil@restosducoeur.org](mailto:ad31.accueil@restosducoeur.org) ou par téléphone du lundi au jeudi de 9 h à 12 h : 05.34.40.12.12.*

**Signature obligatoire :**

**Pour les sommes versées en 2020 (à déclarer en 2021), vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 75% de votre don, avec un plafond de 1000€. Au-delà, et dans la limite de 20% de vos revenus imposables, la déduction est encore de 66%. Si vous dépassez cette limite, l'excédent vous donnera droit à une réduction d'impôt sur les cinq années suivantes.**